

## ENGAGEMENT « AGISSONS POUR L'EAU »

Engageons-nous  
pour l'eau  
2022



1<sup>ère</sup> ÉDITION  
ENGAGEMENT POUR L'EAU

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la Voix du Nord proposent aux collectivités, aux entreprises, aux organisations de la région, voire même au citoyen, de s'engager pour l'eau dans une volonté commune de mobiliser et de multiplier les relais. Présenté le 16 novembre 2021 à Lille Grand Palais lors de l'évènement de restitution de la consultation du public sur le SDAGE, cet engagement sera valorisé lors d'un évènement qui mettra à l'honneur les actions mises en place par les différents acteurs.

### QUELS SONT LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ?

Pour devenir un partenaire exemplaire de l'agence de l'eau et obtenir cette labellisation, le projet doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être organisé sur le **bassin Artois-Picardie** (exclusion action internationale),
- répondre à un engagement lié aux enjeux du **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** dans le bassin,
- être une **action exemplaire** dans le domaine de l'eau et de la biodiversité allant au-delà de la réglementation,
- être une action à communiquer auprès du grand public notamment avec la Voix du Nord.

[www.agissonspourleau.fr](http://www.agissonspourleau.fr)

### À QUI S'ADRESSE CET ENGAGEMENT POUR L'EAU ?

- Collectivités locales, industriels, agriculteurs, associations, structures-relais, et particuliers qui ont démontré un engagement exceptionnel dans le domaine de l'eau.

### QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DE L'AGENCE DE L'EAU ET DE LA VOIX DU NORD ?

Après étude des dossiers, l'Agence de l'Eau attribuera cette reconnaissance sous forme d'un **logo millésimé** que le partenaire pourra apposer sur les supports de son choix pour l'action en question.

L'agence s'engagera à communiquer par :

- le site dédié : [www.agissonspourleau.fr](http://www.agissonspourleau.fr)
- dans la **Voix du Nord**, partenaire de l'opération,
- lors d'un **évènement annuel** de valorisation des projets,
- sur les réseaux sociaux de l'agence,





# 1<sup>ère</sup> ÉDITION ENGAGEMENT POUR L'EAU

ENGAGEMENT « AGISSONS POUR L'EAU »

## ÉCHÉANCIER ET CALENDRIER



Pour 2022, deux échéances de réception des projets :

- 30 juin 2022
- 30 septembre 2022

## OÙ TROUVER LES DOCUMENTS TÉLÉCHARGEABLES ?



Les documents sont consultables et téléchargeables sur le site [www.agissonspourleau.fr](http://www.agissonspourleau.fr)



Pour plus d'informations :

*Service des Affaires Juridiques,  
Institutionnelles et Communication :*

Cathy Céлары-Davre – 03 27 99 83 27  
[c.celary@eau-artois-picardie.fr](mailto:c.celary@eau-artois-picardie.fr)

Anne Debarge – 03 27 99 90 28  
[a.debarge@eau-artois-picardie.fr](mailto:a.debarge@eau-artois-picardie.fr)



## COMMENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE ?

Les dossiers devront parvenir à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie :

o **sous format dématérialisé** à l'adresse suivante : [contact@eau-artois-picardie.fr](mailto:contact@eau-artois-picardie.fr)  
ou

o **sous format papier** à :  
Agence de l'Eau Artois-Picardie  
**ENGAGEMENT « AGISSONS POUR L'EAU »**  
200 rue Marceline  
Centre tertiaire de l'Arsenal  
BP. 80818 - 59508 DOUAI CEDEX

